

# Introduction

## Économie et Sociologie : terrains de confrontation

---

Michel Glaude\*

### Le projet

Lorsque P. Morin et J.-P. Pollin m'ont contacté à l'automne 2002 pour discuter d'un projet de numéro spécial de la *Revue économique* consacré aux rapports qu'entretiennent Sociologie et Économie dans différents champs de recherche, l'expérience conduite par C. Baudelot et J. Mairesse en novembre 1986 m'est tout de suite revenue en mémoire. Jeune administrateur Insee à l'époque, j'avais eu la chance de participer comme discutant à la confrontation qu'ils avaient organisée entre Sociologie et Économie sous forme d'un atelier de deux journées mobilisant sur quelques thèmes de recherche concrets deux contributions et deux commentaires de sociologues et d'économistes. L'objectif était alors de réfléchir en commun sur ce qui pouvait séparer ou réunir les deux disciplines à la lumière d'analyses « autonomes, conformes aux exigences de chaque discipline ». Sociologie de la consommation et économie du goût, Équité et inégalités dans l'éducation, Entreprise et famille et Données de panels et méthodes statistiques étaient les quatre thèmes retenus. Contributions et commentaires ont donné lieu à la publication d'un numéro spécial de la *Revue économique* en janvier 1988 intitulé « Économie et Sociologie<sup>1</sup> ».

Pourquoi ne pas retenter, près de vingt années plus tard, la même et fructueuse expérience ?

À mes yeux, cette confrontation devait être moins centrée sur des approches théoriques (comme, par exemple, les numéros spéciaux de la *Revue française de sociologie* de juillet-septembre 1997 ou de la *Revue économique* de mars 2002<sup>2</sup>) mais devait être menée dans une perspective plus appliquée susceptible de favoriser le dialogue entre disciplines avec deux ambitions complémentaires :

– bien présenter les différentes sources d'information disponibles et en particulier valoriser les grandes collectes de données organisées par la statistique française et qui, mises à disposition des chercheurs, sont le support de travaux tant économiques que sociologiques de qualité ;

– contribuer à mieux diffuser les différentes méthodes d'analyse des données et d'administration de la preuve (économétrie sur données individuelles).

---

\* Eurostat, Office statistique des Communautés européennes.

1. Numéro spécial de la *Revue économique* : « Économie et Sociologie », 39 (1), janvier 1988.

2. Dossier « Économie et Sociologie » de la *Revue économique*, 53 (2), mars 2002, qui reprend les contributions faites au L<sup>e</sup> colloque de l'AFSE ; numéro spécial de la *Revue française de sociologie* « Sociologie et Économie », textes réunis et présentés par P.-M. Menger, 38 (3), juillet septembre 1997.

Avec une petite équipe constituée de D. Fougère, N. Herpin et F. Kramarz, nous avons précisé notre projet :

- Approche comparative sur différents champs de recherche avec un texte d'économiste et un texte de sociologue
- Présentation et discussion de ces textes au cours d'un séminaire fermé avec introduction de la discussion par un intervenant « autorisé »
- Participation souhaitée de chercheurs étrangers et
- Publication dans un délai raisonnable dans la *Revue économique*.

Le séminaire a eu lieu les 26 et 27 janvier 2004 à l'ENS Jourdan grâce au bienveillant accueil de F. Weber, et les diverses contributions sont publiées dans cette livraison de la revue après sélection par la procédure habituelle de *referee* supervisée avec beaucoup d'efficacité par D. Margolis.

## Les terrains de la confrontation

Compte tenu des intérêts et réseaux de chacun d'entre nous, sept thèmes ont été retenus pour ce dialogue à deux voix :

- Nouvelles conditions de travail
- *Gender studies*
- Délinquance
- École
- Comportements face au risque
- Immigration
- Dépendance

Certes, ces thèmes n'ont pas vocation à être représentatifs de l'ensemble des domaines de recherche, mais ils nous ont semblé à la fois témoigner de nouvelles préoccupations (ou du moins de préoccupations à l'ordre du jour) et offrir cette possibilité d'un regard croisé et enrichissant pour notre projet. J'y ajouterais aussi le fait que, dans chaque thème retenu, les préoccupations de politique publique y sont importantes.

Effectuons donc un premier parcours dans cet ensemble très riche d'études en essayant de mettre en évidence les complémentarités ou les spécificités des deux approches.

### *Intensification du travail*

Les deux contributions concernant l'intensification du travail, ses causes et ses conséquences sont très complémentaires. Elles offrent une vision croisée sur un phénomène *a priori* surprenant : malgré le progrès technique et les innovations organisationnelles visant à diminuer les tâches répétitives et à valoriser l'autonomie des salariés, les enquêtes tant françaises qu'européennes sur les conditions de travail font état d'une intensification accrue du travail (pénibilité physique et charge mentale) au cours des vingt dernières années.

Après avoir établi que ces évolutions ne pouvaient être portées au seul compte du biais déclaratif lié aux modifications des protocoles d'enquêtes ou plus globalement des processus sociaux d'objectivation des conditions de travail (action

des médecins, ergonomes, syndicats...) ou même de l'expression d'un mécontentement plus général relatif à l'emploi, M. Gollac mobilise ses paradigmes sociologiques pour mieux en cerner les causes. C'est bien le cumul des contraintes « industrielles » (normes de production) et « marchandes » (dépendance à l'égard de la demande) qui accroît significativement la pénibilité tant physique que psychologique du travail, toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire une fois contrôlés les effets spécifiques liés au poste de travail, à la qualification et à l'entreprise. L'organisation du travail (ou plutôt sa désorganisation : interruptions, instructions hiérarchiques contradictoires...) accroît également la pénibilité ressentie par les salariés. Enfin, fidèle à une analyse qu'il a déjà conduite avec C. Baudelot sur « le bonheur au travail », M. Gollac essaie d'évaluer les conséquences de cette intensification sur le rapport subjectif au travail qu'entretiennent les salariés. En gros, une intensité du travail accrue n'entraîne pas une dégradation des jugements optimistes mais degré de souffrance, non reconnaissance voire exploitation sont alors plus durement ressentis.

La dernière partie de son texte (pourquoi l'intensité est-elle acceptée ?) constitue une excellente transition à l'étude de P. Askenazy qui s'interroge sur les « sources de l'intensification ». En bon économiste, il s'intéresse aux modèles théoriques pouvant justifier cette intensification du travail : désyndicalisation, menace du chômage... Puis il se focalise sur les déterminants des déclarations d'accident du travail et en particulier sur le fait que la peur du licenciement pourrait inciter le salarié victime d'un accident à ne pas le déclarer. C'est bien ce qu'il met en évidence, mais il faut noter que l'effet de précarité du statut sur la sous-déclaration d'accident ne devient significatif que pour la sous-population de salariés précaires ayant réellement une probabilité d'être embauché en CDI. Pour les autres, c'est l'effet « MacDo » qui semble l'emporter : n'ayant pas d'horizon dans l'entreprise, ils ne sont pas sujet à la pression de la peur de perte d'emploi. Au plan technique, l'identification de l'équation de sélection (probabilité de connaître un accident) se fait grâce aux variables technologiques et d'organisation du travail censées influencer le risque d'accident mais non la probabilité de déclaration.

Dans son commentaire M.-C. Villeval étend l'analyse de l'acceptation de l'intensification à d'autres facteurs, objets de recherches futures : évolution des politiques d'incitation, motivation des salariés et finalement conditions d'appariement des salariés aux emplois.

### *Gender studies*

*Ex post*, les contributions du champ des *gender studies* présentent une distance maximale sur nombre de plans. De l'économiste anglo-saxonne familière des modèles économétriques au sociologue de terrain à l'écoute des histoires de vie, il ne semble pas y avoir ni place ni intérêt à première vue pour un dialogue. Chaque contribution ouvre toutefois une petite fenêtre sur l'autre discipline.

Ainsi S. Black, après avoir bien défini son approche de la discrimination salariale comme le résidu des écarts de salaires entre hommes et femmes une fois contrôlés des facteurs structurels usuels, évoque différentes raisons qui peuvent rendre compte des progrès observés au cours des dernières décennies de la situation des femmes sur le marché du travail : croissance des qualifications certes, mais aussi évolution des « normes sociales ». Elle concentre néanmoins son

analyse sur l'effet de la concurrence entre entreprises (facteur économique par excellence) qui inciterait les chefs d'entreprise ayant du « goût pour la discrimination » à changer de comportement et à renoncer à verser des rentes salariales à des groupes (masculins) de travailleurs favorisés. Les nombreux travaux auquel S. Black se réfère semblent bien démontrer l'effet positif qu'une plus grande concurrence sur le marché des biens exerce sur la réduction de la discrimination salariale à l'encontre des femmes.

Plus personnellement, et sans remettre en cause l'excellente étude de S. Black, je ne suis pas persuadé que l'effet bénéfique de la rationalité économique soit suffisant pour résoudre entièrement la question des discriminations salariales à l'encontre des femmes et plus généralement d'un certain nombre de minorités. Ainsi, les chefs d'entreprise se réclament souvent d'un argument rationnel (les préférences des clients ou leur expérience de la productivité de tel ou tel groupe de salariés) pour justifier de pratiques discriminatoires. Doit-on simplement attendre une évolution des normes sociales et de la division sexuelle du travail dont on sait les progrès très lents ou n'y a-t-il pas là place pour des politiques incitatives normatives (discrimination positive) ?

Du côté sociologique, au-delà de l'effet de « réalité » que des récits de vie recueillis vingt années après un licenciement économique provoquent chez le lecteur et d'une certaine vision désenchantée du monde que nous renvoie C. Trotzier, il faut noter que les stratégies de recomposition mises en œuvre par les salariés licenciés de Schirmeck reposent en fait sur les différents capitaux mobilisables par chacun : compétences domestiques (maternités ou garde d'enfants) pour les ouvrières et compétences professionnelles complémentaires acquises par certains ouvriers dans le cadre d'un second emploi (bâtiment, exploitation forestière...). Là encore, la division sexuelle du travail et des rôles dans notre société est à l'œuvre... Toutefois, cette logique économique (capitaux mobilisables) se conjugue avec une logique sociale (précarisation du travail) que décrit bien C. Trotzier.

Dans son commentaire, C. Sofer apporte quelques précisions sémantiques fort intéressantes pour comprendre comment le terme « genre » a progressivement supplanté le mot « sexe » traditionnellement utilisé dans les études françaises, en un mot comment des différences « naturelles » sont devenues des objets d'analyse « sociopolitique ». Elle introduit aussi un contraste original entre des économistes pessimistes de nature plutôt agréablement surpris par la réalité empirique et des sociologues parfois déçus par cette réalité qui ne correspond guère à leurs « utopies » fondatrices.

### *Délinquance et voisinage*

Les textes proposés dans le chapitre « délinquance » sont très complémentaires et traitent en fait plus précisément du rapport entre délinquance et voisinage. Par formation, les sociologues sont sensibles aux effets contextuels et à l'importance du « collectif » que constituent les habitants du quartier et vont en conséquence décrire avec finesse cette « cohésion sociale des voisinages ». Les économistes, avertis des biais de sélection liés à la localisation dans un voisinage donné, vont déployer leur panoplie analytique pour tester les réelles conséquences de la délinquance de quartier sur la mobilité résidentielle des ménages. De plus, la problématique de la délinquance est éminemment complexe et les faits observés (dans les enquêtes de victimation par exemple) résultent de

nombreux facteurs : concentration des richesses, présence de prédateurs potentiels, protections prises tant aux plans individuel que collectif, exposition au risque, voire sentiment de peur et comportements déclaratifs...

À partir d'une typologie originale des quartiers, N. Herpin et H. Lagrange établissent, en conformité avec la sociologie urbaine classique, que la pression locale de la délinquance s'accroît avec la densité et la richesse de l'habitat, sauf pour les quartiers « classés en zone urbaine sensible » (ZUS) où elle atteint le même niveau que pour les quartiers « aisés et animés » les plus propices aux prédateurs. C'est d'ailleurs dans ces deux types de quartiers que la complémentarité habituellement observée entre protection individuelle et protection du voisinage joue le moins. Dans le cas des ZUS, les auteurs interprètent les comportements des ménages comme une sorte de défiance généralisée envers un environnement dégradé attestée par un niveau élevé de sentiment de peur et de connaissance personnelle des agresseurs. Pour les quartiers aisés et animés, ils attribuent la relativement plus faible protection prise par leurs habitants à un effet de sélection qui y ferait se concentrer les personnes les plus indifférentes aux risques encourus, les autres préférant habiter les quartiers aisés excentrés.

Cette dernière considération liée à l'aversion au risque nous introduit fort opportunément à la préoccupation des économistes. Pour tester l'influence réelle de la délinquance subie sur la tendance à déménager, D. Fougère, F. Kramarz et J. Pouget partent de l'hypothèse (biais d'endogénéité) que la localisation initiale des ménages, leur exposition aux agressions et leur inclination à déménager suite à une agression sont liés, au-delà des caractéristiques habituellement connues (niveau de revenu, position dans le cycle de vie, nationalité...). Par exemple, reprenant la même intuition que nos sociologues, ils postulent qu'une plus faible aversion au risque fait que l'on est plus exposé aux agressions, que l'on est plus indifférent à s'établir dans une zone de forte délinquance et que l'on déménagera moins suite à une agression. Deux modèles (l'un concernant le déménagement suite à un cambriolage ou au vol de voiture, l'autre suite à une agression physique) à trois équations simultanées concernant la localisation initiale, la victimation et le déménagement sont estimés séparément et confirment les premiers résultats obtenus sans prise en compte des biais d'endogénéité. Les « riches » déménagent plus fréquemment suite à une atteinte à leurs biens et les « pauvres » plus suite à une agression contre les personnes.

Le commentaire de S. Roché ne traite en fait pas des textes précédents, mais ouvre une nouvelle voie de recherche et de connaissance de la délinquance. Après tout, au lieu d'interviewer les victimes, pourquoi ne pas poser la question aux auteurs ? De plus, au-delà de la simple évaluation quantitative des actes délictueux, ces enquêtes de délinquance autodéclarée apportent de précieuses informations sur les auteurs. Bien sûr, les questions essentielles de confidentialité (conditions de passation des questionnaires auprès des jeunes sur le lieu scolaire) et de qualité des réponses (sous mais aussi sur estimation), de biais de sélection (pas de mesure de la grande délinquance) sont présentées et discutées. Il en ressort une faible capacité d'explication de la délinquance juvénile grave par le statut socioéconomique et une forte corrélation avec la « frustration scolaire ». Le groupe d'appartenance (le fait de fréquenter des jeunes ayant déjà été en contact avec la police) et les incivilités dans l'environnement (théorie de la vitre brisée) jouent aussi un rôle explicatif. Reste pour le sociologue à mieux analyser les liens entre « milieu social » et « frustration scolaire »...

### *Inégalités territoriales et école*

La contribution de D. Goux et d'E. Maurin consacrée aux effets de voisinage sur l'échec scolaire est orpheline d'une approche sociologique correspondante en partie du fait qu'elle traite certes de l'école mais aussi presque davantage des effets contextuels (dans ce sens, elle se rapproche des contributions sur délinquance et quartiers), appelant un contrepoint sociologique difficile à trouver.

Dans le cadre de ce numéro et au-delà des recommandations que cette étude apporte pour lutter contre l'échec scolaire (politiques ciblées sur les quartiers en difficulté), elle nous intéresse aussi par la méthodologie utilisée : ce que les auteurs appellent leurs « stratégies d'identification ».

La question de l'échec scolaire est complexe et se présente comme résultant de nombreux facteurs, certains bien connus comme le milieu socioculturel (voire le diplôme de la mère), le sexe..., d'autres moins clairement identifiés comme l'ambition scolaire et les stratégies familiales, les conditions de l'offre d'enseignement (taille et homogénéité des classes, qualité de l'équipe enseignante) et la qualité du voisinage ou les effets de quartier. C'est sur ce dernier facteur, et grâce à une structure particulière d'échantillonnage de l'enquête sur l'emploi, que D. Goux et E. Maurin font porter leurs efforts pour mieux mesurer la causalité des effets de voisinage sur l'échec scolaire en prenant en compte les biais de sélection liés aux stratégies familiales de choix de localisation géographique.

Après avoir établi que le niveau scolaire (mesuré par le retard scolaire à 15 ans) des nouveaux arrivants dans un quartier n'est pas corrélé, toutes choses égales par ailleurs, à celui des enfants résidant dans le quartier (les nouveaux ne sont pas « contaminés »), il apparaît à l'inverse que celui des enfants présents depuis plus d'un an est fortement dépendant de celui de leurs pairs (toujours à autres facteurs contrôlés) et est influencé par la composition sociale du quartier. Ce premier constat ne permet toutefois pas de s'abstraire entièrement du biais de sélection dû aux stratégies familiales de localisation, en partie parce que le niveau des nouveaux arrivés semble quand même influencé par la composition sociale du quartier.

Les auteurs font alors appel à une deuxième estimation qui utilise le fait que les familles qui demandent des HLM ne choisissent guère l'emplacement du logement qui leur est attribué. Cette répartition « aléatoire » des familles vivant en HLM sur l'espace géographique reproduit en quelque sorte les « expériences naturelles » que recherchent souvent les économistes souhaitant évaluer les politiques publiques. Il apparaît alors que les résultats précédents restent valides pour les familles en HLM, non susceptibles de choix de localisation, c'est-à-dire que le niveau des enfants présents depuis plus d'un an dans le quartier semble influencé par celui de leurs congénères.

Enfin, troisième technique d'estimation, les auteurs utilisent une variable instrumentale censée jouer sur la variable explicative (le retard moyen des enfants du quartier) et non sur la variable expliquée (le retard de l'enfant) pour pallier aux biais d'endogénéité. La distribution des mois de naissance des enfants du quartier répond bien à ces conditions et le modèle ainsi estimé rend toujours bien compte d'un effet important d'influence du contexte local sur la réussite scolaire.

Dans son riche commentaire, L.-A. Vallet fait bien remarquer la profonde dissymétrie qui existe entre les quelques travaux français existants et une recherche américaine pluridisciplinaire, ancienne et florissante sur ce thème des effets de quartier. Ces travaux qui différencient effet de contexte « pur » et effet d'imitation valident en général la pertinence d'une influence de l'environnement,

mais qui reste toutefois modeste au regard d'autres influences socio-économiques. Il témoigne en outre des efforts méthodologiques continus effectués pour essayer d'atteindre à une meilleure mesure de ces effets contextuels au-delà des biais de sélection et d'endogénéité (recherche de variables instrumentales efficaces).

### *Comportements face aux risques*

Cette fois-ci, les deux contributions relatives aux comportements face au risque semblent jouer à front renversé. Le sociologue prône le modèle de l'*homo oeconomicus* et les économistes développent des analyses que ne renierait pas un philosophe (« La préférence pour le présent... exprimerait les rapports existentiels entre le moi présent et les moi futurs ») pour déboucher sur une typologie digne du marketing (Cigales prudentes, têtes brûlées, bons pères de famille...). Ce n'est toutefois qu'une première apparence...

Ainsi P. Peretti-Watel s'inspire de Giddens pour affirmer que le type idéal de l'*homo oeconomicus* mettant en œuvre une rationalité instrumentale en univers incertain est en fait devenu la norme (culture du risque) à laquelle chacun est tenu de se conformer. Et qui dit norme, dit rituels qui confortent la norme et déviance par rapport à la norme... C'est ainsi qu'il peut rendre compte du fait que les pratiques superstitieuses ou la prise de risque délibérée vont de pair avec une certaine adhésion à cette culture du risque : recourir à la voyance ou « croire en son destin » est une manière de rester actif face à des situations qui vous échappent ; pratiquer des sports extrêmes ou rouler à vitesse excessive, c'est accéder à une plus grande maîtrise de ses comportements dans des situations limites...

Entre le modèle standard de cycle de vie (issu de la théorie microéconomique du consommateur) qui ne se réfère qu'aux deux paramètres que sont l'aversion au risque et la préférence pour le présent et les modèles non standards qui ont multiplié les paramètres comportementaux, L. Arrondel, A. Masson et D. Verger essayent de trouver une voie moyenne associant parcimonie et validité empirique. Ils exploitent une enquête originale qu'ils ont menée en complément de l'enquête Insee sur le patrimoine des ménages et qui permet de caractériser chaque individu en fonction de son goût pour le risque et de son attitude par rapport à l'avenir. Après avoir établi que goût du risque se conjugue plutôt avec insouciance par rapport à l'avenir (et réciproquement que prudence rime avec prévoyance), ils construisent une petite typologie fondée sur le croisement de ces deux variables. Et cette première tentative d'interaction entre les paramètres d'aversion au risque et de préférence pour le présent rend en fait assez bien compte des différents comportements d'accumulation patrimoniale : détention de logement, d'assurance-vie, d'actifs financiers risqués...

Dans son commentaire, C. Gollier montre bien comment les travaux des sociologues et des économistes, voire des psychologues, ont progressivement permis d'enrichir la compréhension des comportements face au risque en introduisant de nouvelles notions comme le conformisme, l'impatience, l'anxiété, l'inconsistance, la formation d'habitudes...

### *Immigration*

Les deux contributions présentées dans ce numéro concernant l'insertion professionnelle des immigrés sont en fait assez semblables bien qu'issues d'approches différentes.

Si F. Houseaux et C. Tavan partent bien d'un point de vue sociologique mettant en avant les « consensus intégrateurs » qui peuvent différer de la moyenne des comportements, elles le ramènent assez rapidement à la question des sous-populations (principalement construites à partir des origines géographiques) responsables de l'hétérogénéité interne de la catégorie des immigrés et enfants d'immigrés. Bien conscientes de la difficulté intrinsèque d'étudier l'intégration à partir des seules populations restées en France sans disposer d'information sur les immigrés repartis, elles mettent néanmoins en évidence les variables essentielles conditionnant une bonne intégration professionnelle : l'arrivée précoce en France, l'ancienneté de présence, la conjoncture de la période d'arrivée mais surtout le pays d'origine et les différences entre sexes. Le travail professionnel apparaît comme le mode d'intégration privilégié pour les hommes mais pas toujours pour les femmes, dépendant en outre des générations et des origines. Si la langue parlée pendant l'enfance joue aussi un rôle dans ce processus, la corrélation positive entre la maîtrise actuelle du français et l'intégration professionnelle relève moins d'une simple causalité que d'une co-occurrence (ou endogénéité en termes techniques). Reprenant une démarche plus habituelle aux sociologues, les auteurs construisent une typologie assez explicite des modes d'intégration sur la base de nombreux facteurs (y.c. variables d'opinions).

M. Domingues Dos Santos suit en fait une approche similaire pour différencier la situation relative des travailleurs portugais et maghrébins sur le marché français du travail. Après avoir contrôlé des facteurs usuels explicatifs de l'emploi et du salaire (sexe, âge, diplôme...) elle oppose nettement les deux origines : les Portugais présentent une propension au chômage plus faible que leurs homologues maghrébins, un taux de sortie du chômage plus élevé et des salaires plus importants. Elle insiste également, au-delà de la maîtrise du français et des souhaits de retour, sur le rôle des caractéristiques inobservées dans les enquêtes qui peuvent jouer fortement dans le cas des immigrés : motivation personnelle, environnement social (en particulier, l'effet des réseaux communautaires) et pratiques discriminatoires.

### *Dépendance*

L'approche suivie par A. Gramain, L. Lacan, F. Weber et J. Wittwer est, au regard de notre objectif visant à mieux comprendre les apports réciproques des deux disciplines, tout à fait intéressante. En effet, depuis plusieurs années, deux petites équipes d'ethnographes et d'économistes travaillent de concert sur la question de la dépendance afin de mieux comprendre les systèmes d'aides mis en œuvre et les implications pour les familles dans une démarche dialectique alternant observation de terrain et modélisation microéconomique.

Les questions abordées se situent au cœur d'une « économie domestique » mêlant parfois indistinctement logique économique, droit et parenté, logique affective, rapports de pouvoir et enjeux financiers. De plus, ces questions sont essentielles en termes de politiques publiques concernant la prise en charge de la dépendance dans le cadre de nos sociétés vieillissantes. Le travail conceptuel mené à partir d'observations ethnographiques toujours stimulantes est très riche. Partant du cas de cinq familles confrontées à des décisions de justice traitant de l'obligation alimentaire de personnes âgées en maison de retraite, les auteurs montrent bien comment le droit bouscule, mais s'appuie aussi sur l'état des rapports de pouvoir et d'entraide (temps, compétences, argent) existant au sein



de la famille (qu'elle nomment logique de « maisonnée ») et qui renvoie en dernière instance à l'histoire familiale. Elles en déduisent une liste des « pouvoirs et légitimités » dont l'équilibre conditionne la solution adoptée préparant ainsi le terrain à la formalisation microéconomique. Cette dernière qui devait fournir la matière à la contribution économique est en cours de finalisation et est décrite dans un encadré.

Par rapport aux développements ethnographiques issus de l'observation de terrain, toute modélisation entraîne une simplification qui doit néanmoins en conserver les principaux schèmes explicatifs. Ainsi lignée, maisonnée et quasi-parenté (au-delà des liens familiaux) font place au seul groupe familial (personne âgée dépendante et foyers des enfants). Dans la version actuelle, les échanges se résument aux transferts financiers et aux temps d'aide, avec substitution possible entre aide informelle et aide professionnelle rémunérée, et la fonction d'utilité familiale à maximiser tient compte des utilités des différents foyers. La phase suivante du projet prévoit de réaliser des enquêtes statistiques permettant de valider et d'estimer le modèle. Gageons que les auteurs en aient les moyens financiers...

Dans son commentaire, D. Blau fait bien ressortir la complexité de l'objet d'étude choisi par les auteurs. Pour lui, la richesse de l'analyse ethnographique où transparait toute l'histoire familiale doit en premier lieu permettre de réaliser les bonnes enquêtes statistiques qui permettraient une meilleure mesure de l'importance de ces divers facteurs familiaux sur les choix de *Care*. Et ce n'est que dans un deuxième temps que différents modèles économiques, qu'il suggère aux auteurs de ne pas trop simplifier et pour lesquels il leur donne quelques recommandations, pourraient être estimés...

\*

Quel bilan tirer de ce projet ? Sans prétendre dresser un inventaire définitif, je ferais tout d'abord une remarque : grâce à l'appui du CREST et de F. Kramarz, l'ouverture internationale recherchée s'est quelque peu concrétisée avec les participations de S. Black et de D. Blau.

## Des bases de données variées et bien exploitées

Comme nous l'avions souhaité, la palette des bases de données convoquées pour étayer ces travaux est tout à la fois diverse et centrée sur les grandes collectes quantitatives mises à disposition des chercheurs par la statistique publique. Qui plus est, chaque auteur a su, gage de qualité, problématiser le recueil de ses données.

C'est particulièrement sensible dans le cas des enquêtes sociologiques (C. Trotzier, S. Roché) et ethnographiques (L. Lacan et F. Weber) où les questions de qualité, de fiabilité, voire de représentativité du recueil des informations sont essentielles. Que sont devenus les ouvriers et ouvrières licenciées de Schirmeck dont C. Trotzier n'a pas pu retrouver la trace après vingt années ? En quoi les histoires de vie sont elles reconstruites et réinterprétées au vu des événements postérieurs ? Les jeunes qui refusent l'entretien proposé par S. Roché dans le cadre scolaire sur leurs actes délinquants sont-ils plus ou moins délinquants que

la moyenne et ceux qui acceptent ont-ils tendance à sur ou sous-déclarer leurs actes délictueux ? Les différentes stratégies de validation reposant sur le croisement des déclarations (ou l'entretien des différents acteurs familiaux dans le cas de la dépendance) que nous proposent les auteurs témoignent du soin qu'ils ont pris pour traiter ces questions.

Certes, à l'opposé, les grandes collectes statistiques d'enquête présentent plus naturellement de nombreux gages de qualité, d'objectivité et de représentativité dus aux méthodes d'échantillonnage et de questionnement mis en œuvre. On aurait toutefois apprécié que les économistes prennent aussi le temps d'en discuter le bien-fondé (biais de non-réponse, erreurs d'observation...). En revanche, ils déploient des efforts notables pour enrichir ces données, soit du côté contextuel en mobilisant des informations externes concernant les quartiers, soit par l'utilisation d'enquêtes plus qualitatives associées à une enquête principale. Un cas exemplaire est celui de l'enquête « Comportements face au risque et à l'avenir » (P. Peretti-Watel) proposée à un millier de personnes constituant un sous-échantillon de la grosse enquête « Patrimoine » réalisée par l'Insee fin 1997. D. Goux et E. Maurin font une utilisation originale de l'échantillon aréolaire de l'enquête sur l'emploi pour obtenir des informations sur les autres enfants du voisinage... D. Fougère, F. Kramarz et J. Pouget ainsi que P. Askenazy exploitent la structure en mini-panel des Enquêtes permanentes sur les Conditions de vie ou bien de l'enquête sur l'emploi pour identifier les ménages ayant déménagé l'année suivante ou les individus en poste précaire ayant finalement obtenu un CDI... De nombreux travaux américains cités par S. Black utilisent la richesse des données de panel sur longue période (Panel Study of Income Dynamics) pour mieux contrôler l'hétérogénéité non observée entre unités statistiques (ou effets individuels).

Souhaitons qu'à l'avenir ce type de données longitudinales et les techniques d'analyse associées se répandent de plus en plus dans la statistique publique française (et européenne) et remarquons que le texte de J. Mairesse « Les lois de la production ne sont plus ce qu'elles étaient : une introduction à l'économétrie des panels », paru dans le précédent numéro de la *Revue économique* « Économie et Sociologie » de 1988, était sur ce plan tout à fait précurseur.

## Des méthodes perfectionnées pour asseoir « l'administration de la preuve »

On est loin du temps où les effets de structure biaisaient les conclusions tirées de simples tableaux croisés et la majorité des auteurs recourt maintenant systématiquement à des analyses statistiques permettant de mesurer les effets d'une variable « toutes choses égales par ailleurs ». Toutefois, au-delà des caractéristiques dites observables, c'est-à-dire renvoyant à des variables mesurées dans l'enquête, subsiste le doute que les corrélations observées soit le fait de variables inobservables (ce que l'on nomme l'hétérogénéité non observée) et dont les données de panel permettent en partie de tenir compte.

Si de plus, ces facteurs inobservés sous-jacents influencent variable expliquée et variable explicative, cette dernière n'est plus à proprement parler une variable exogène et des biais d'estimation (dits d'endogénéité) affectent la valeur des coefficients estimés et faussent les conclusions de l'étude. Différentes techni-

ques peuvent être mobilisées pour pallier à ces biais dont le lecteur trouvera de bons exemples dans le commentaire de L.-A. Vallet et les textes de D. Goux et E. Maurin, de L. Arrondel, A. Masson et D. Verger (utilisation de variables instrumentales) ou de D. Fougère, F. Kramarz et J. Pouget (modèles à équations simultanées). Enfin, les effets de sélection (le fait de n'observer le phénomène que sur une partie non aléatoire de l'échantillon) sont aussi abordés et traités de façon adéquate (P. Askenazy).

On ne peut qu'être impressionné par cette panoplie d'instruments mis en œuvre par les différents auteurs et qui prouve que ces méthodes se diffusent petit à petit dans la communauté scientifique tant des économistes que des sociologues. Remarquons toutefois, que, dans le cadre de l'estimation d'effets contextuels, le recours aux modèles multiniveaux permettant une estimation plus précise de facteurs opérant à chaque niveau (de l'individu et du quartier par exemple) n'est qu'évoqué. Il est vraisemblable que l'utilisation de ces modèles se généralisera à l'avenir.

## Des problématiques interconnectées

Au-delà du découpage thématique, de nombreux liens conceptuels sont apparus entre les différents textes. C'est particulièrement sensible dans le cas des *Gender studies* qui, conformes en somme aux orientations politiques du *mainstreaming* (c'est-à-dire le fait que les politiques d'égalité entre sexes doivent être intégrées dans chaque politique publique et ne pas faire l'objet d'une approche spécifique) ne peuvent être cantonnées dans un chapitre mais irradient de nombreuses contributions (en particulier celle de F. Houseaux et C. Tavan et celle de A. Gramain, L. Lacan, F. Weber et J. Wittwer). C'est aussi le cas du thème des effets contextuels qui se retrouve dans les contributions sur l'école (D. Goux et E. Maurin) et sur la délinquance (N. Herpin et H. Lagrange et D. Fougère, F. Kramarz et J. Pouget). On ne peut que se réjouir de voir reconnue l'importance des contextes locaux, compte tenu du fait que des politiques publiques efficaces ne peuvent se concevoir sans une déclinaison locale proche du terrain, des attentes et du vécu des acteurs. Enfin, la problématique de l'aversion au risque centrale dans les études de P. Peretti-Watel sur la culture du risque et de L. Arrondel, A. Masson et D. Verger sur le patrimoine s'est aussi révélée tout à fait explicative des comportements face à la délinquance tant du côté économique que sociologique.

## Complémentarité et autonomie

Si, pour certains thèmes retenus, on peut avoir l'impression d'une démarche autonome de l'économiste et du sociologue, il semble que la complémentarité des approches économiques et sociologiques apparaît particulièrement féconde dans des champs de recherche nouveaux (dépendance, comportement face au risque, intensification du travail...). Est-ce à dire que cette interaction disciplinaire n'est utile, voire nécessaire, qu'à certains moments de la recherche pour ensuite revenir à une progression plus fidèle aux paradigmes fondateurs de chaque discipline, comme par exemple l'individualisme méthodologique pour l'économiste ou la prise en compte de l'appartenance au collectif pour le

sociologue ? Ne croyant guère aux vertus du syncrétisme, c'est l'hypothèse que je privilégierais.

C. Baudelot et J. Mairesse, initiateurs de la confrontation de 1986 et « grands témoins » de celle de 2004, caractérisent, quant à eux, dans leur post-scriptum, cette interaction disciplinaire comme une avancée notable : « L'opposition légendaire entre holisme et individualisme méthodologique... est désormais obsolète. » Sensibles aux bénéfices attendus de la recherche, ils soulignent aussi avec pertinence qu'économistes et sociologues qui se sont rapprochés au cours de ces vingt dernières années quant aux données utilisées, aux méthodes mises en œuvre, voire en matière de modélisation, restent toutefois éloignés dans leurs finalités : conseiller le prince pour les uns, conscientiser les masses pour les autres...

Reste maintenant au lecteur à fonder son opinion et à extraire la substantifique moelle de cette confrontation riche d'enseignements.